

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 21 JUIN 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mille seize
- en exercice : 12 le vingt et un juin à dix-neuf heures
- présents : 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 9 en session ordinaire à la Mairie de Montiers,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 15 juin 2016.

Présents : Mesdames Virginie LARSONNIER, Aurélie BERGERON, Elodie MINOUFLET, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Philippe LE CAM, Julien BONNEMENT.

Absents excusés : Jean PECHO, Julie DENEUFBOURG et Annie LUCAS.

Suppléants présents : Paul LETREUILLE (pouvoir de Julie DENEUFBOURG), Marc BEAUJARD (pouvoir de Jennifer MEBREK).

Secrétaire de séance : Elodie MINOUFLET.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour la modification statutaire de l'ADTO. L'unanimité des membres présents acceptent ces ajouts.

1) Reprise de la gestion en autonome du périscolaire et de la cantine. N° 14/2016

Le marché « Léo Lagrange » prend fin le 31 août 2016 et n'est pas reconduit. Le syndicat scolaire fonctionnera donc en toute autonomie tant au niveau du périscolaire que de la restauration scolaire.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Président à reprendre le périscolaire et la cantine en gestion autonome.

2) Ecoles : horaires pour 2016/2017. N° 15/2016

Ils sont inchangés pour la rentrée prochaine.

- | | | | |
|------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|
| • Ecole de La Neuville-Roy : | lundi, mardi, jeudi, vendredi | 8h55 à 11h55 | 13h40 à 16h10 |
| | Mercredi | 9h55 à 11h55 | |
| • Ecole de Montiers : | lundi, mardi, jeudi, vendredi | 8h45 à 11h45 | 13h30 à 16h00 |
| | Mercredi | 9h45 à 11h45 | |
| • Ecole de Pronleroy : | lundi, mardi, jeudi, vendredi | 8h35 à 11h35 | 13h20 à 15h50 |
| | Mercredi | 8h35 à 10h35 | |
| • Ecole de Léglantiers : | lundi, mardi, jeudi, vendredi | 8h55 à 11h55 | 13h40 à 16h10 |
| | Mercredi | 8h55 à 10h55 | |

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les horaires des quatre écoles et demande aux Conseil Municipaux de délibérer sur ces horaires.

3) Personnel : contrat pour le remplacement de l'ATSEM de La Neuville-Roy. N° 16/2016

Monsieur le Président expose aux membres présents, la prolongation du congé longue maladie de l'ATSEM en poste à l'école de La Neuville-Roy. Pour le moment son arrêt court jusqu'au 27 novembre 2016, mais son état de santé laisse à penser qu'elle sera renouvelée ou au mieux nécessitera une reprise thérapeutique. Nathalie Genest a pourvu au remplacement et Monsieur le Président propose de lui faire un contrat CDD pour la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de faire un CDD à Mme GENEST Nathalie à 28h00/semaine, à compter du 30 août au 20 décembre 2016 et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cet emploi.

4) Personnel : création de postes pour la reprise du personnel Léo Lagrange. N° 17/2016

Monsieur le Président fait part des six personnes actuellement en poste au périscolaire par l'Association Léo Lagrange auxquelles il est obligé de proposer des postes. Il propose de les recruter de la façon suivante :

- Un poste d'Animateur Territorial à 35h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI ;
- Un poste d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe à 35h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI ;
- Un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 27h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI ;
- Un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI ;
- Un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 30h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI ;
- Un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 32h00/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2016, en CDI.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ces postes et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ces emplois, détaillés ci-dessus.

5) Création d'une régie d'avances. N° 18/2016

Monsieur le Président fait part des « achats de secours » en alimentaire ou bien pour du matériel d'animation (feuilles, colle, peinture, ...) que le personnel du périscolaire peut être amené à faire, il propose de mettre en place une régie d'avances afin de pallier à la lenteur administrative et au refus de certains magasins d'être payés par mandat administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la création d'une régie d'avances pour le service périscolaire et autorise le Président à nommer un régisseur.

Introduction points 6, 7 et 8

La gestion du syndicat et des structures demande un investissement fort. Monsieur le Président propose de structurer le syndicat et d'avoir trois coordinateurs à ses côtés pour gérer un ensemble de tâches.

Un coordinateur des affaires périscolaires qui prendra en charge la gestion, l'animation des activités périscolaire et de la gestion du budget périscolaire.

Un coordinateur des bâtiments et du matériel qui prendra en charge le suivi des travaux, des entretiens et des consommations des bâtiments, ainsi que la gestion des matériels.

Un coordinateur sécurité et sureté qui prendra en charge les questions de sécurité et de sureté à l'intérieur et aux abords des écoles et des structures périscolaires.

6) Désignation d'un coordinateur des affaires périscolaires. N° 19/2016

Madame Aurélie BERGERON se propose à ce poste.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne Madame Aurélie BERGERON au poste de Coordinateur des affaires périscolaires.

7) Désignation d'un coordinateur des bâtiments et du matériel. N° 20/2016

Monsieur Paul LETREUILLE se propose à ce poste.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Paul LETREUILLE au poste de Coordinateur des bâtiments et du matériel.

8) Désignation d'un coordinateur sécurité et sûreté. N° 21/2016

Monsieur Thierry HOUPY se propose à ce poste.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Thierry HOUPY au poste de Coordinateur des sécurité et sûreté.

9) Modification statutaire de l'ADTO. N° 22/2016

Monsieur le Président fait lecture de la modification de l'article 3, ainsi que quelques modifications annexes (mises à jour juridiques des statuts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de l'ADTO et principalement l'article 3.

10) Informations et questions diverses.

- a) Demande d'un intervenant musique à Léglantiers : un courrier des parents d'élèves, daté du 12 mai, de l'école de Léglantiers a été reçu en proposant de faire intervenir l'école de musique de St-Just-en-Chaussée, la question a été abordée lors du deuxième conseil d'école. Monsieur le Président après s'être renseigné, informe le Conseil Syndical du coût qui s'élève à 47 € de l'heure, soit deux fois plus important qu'une séance de sport actuelle. L'ensemble des membres présents trouve l'idée très bonne mais un coût trop important et l'ouverture aux autres classes du RPI est soulevée. Une prochaine réflexion sera engagée à ce sujet pour l'élaboration budgétaire.
- b) Effectif pour l'année prochaine à la hausse : M Gaudiard a annoncé en conseil d'école vendredi 17 juin qu'à la rentrée, La Neuville-Roy gagnerai 13 élèves ; hier, au conseil d'école de Pronleroy, Mme Walkowiak annonçait un effectif identique à celui de cette année ; aucun chiffre pour les deux autres écoles puisque les conseils d'écoles de Léglantiers se déroulant jeudi 23 et celui de Montiers vendredi 24. La seule donnée connue est qu'il n'y aura plus de niveau simple sur Montiers puisque le « mixage » des cinq communes sur les deux classes est abandonné.
- c) Mise en place de la fiche unique d'inscription : pour réduire la multiplication de papier à remplir en début d'année scolaire, une fiche unique pour l'école et le périscolaire a été mise en place et distribuée aux élèves en juin. Il y a des choses à améliorer mais cela facilite la transmission des données des familles, que le syndicat avait tardivement (courant septembre-octobre), une mise à jour sera faite à la rentrée.
- d) Travaux d'été dans les écoles :
La Neuville-Roy : M Gaudiard nous fera parvenir une liste avant les grandes vacances (sujet évoqué en conseil d'école vendredi).
Montiers : Installation d'un tableau dans la classe de Mme Wattelle qui passe en double niveau.
Léglantiers : Mme Cazier en parlera en conseil d'école jeudi.
Pronleroy : Seuil de porte, peinture, tapis de regroupement, peinture dans la cour.
- e) Concours d'architecte, phase 1 et 2 : ce projet a été lancé en 2014 et une réunion a eu lieu à l'ADTO le 10 juin dernier, en présence de Messieurs Lesueur, Letreuille et Pecho ainsi que deux architectes qui se sont prononcés sur le choix de trois candidats sur les 88 offres reçues. Ils ont procédé à une notation sur la partie esthétique du projet de façon subjective et voici les entreprises retenues : en 3^{ème} position, **Groupement JOSIANE TRIBLE ARCHITECTE** de Mulhouse ; en 2^{ème} position, **Groupement AVANTPROPOS** de Paris et en 1^{ère} position, **Groupement AAD** de Ons-en-Bray. Les 2 premiers suivent le projet, le 3^{ème} ayant eu des changements de statuts, la réponse parviendra ultérieurement. Le lancement de la 2^{ème} phase se fera mi-septembre et durera 4 mois, les architectes seront en relation avec le programmiste, les bâtiments de France et l'équipe urbaniste du PLU ; le Syndicat n'a aucune intervention

à faire dans cette phase de réalisation. Début 2017, le jury se prononcera sur le choix du candidat et devra tout notifier sur le PV en mettant des réserves qui seront levées lorsque l'architecte sera sélectionné et ainsi travaillé en collaboration avec les parents d'élèves et les enseignants.

- f) Mise à jour du PeDT : c'est une demande de la DDCS puisque la reprise du périscolaire en autonomie amène à des modifications.
- g) Inscription au transport scolaire 2016/2017 auprès du Conseil Départemental : obligation d'inscrire les enfants de maternelles et primaires empruntant le bus, imprimé disponible sur le site oise-mobilité.fr, sans frais d'inscription, pour des raisons d'assurances.
- h) Repas avec les enfants à la cantine le 24 juin : proposition faite aux membres de participer à ce repas.
- i) Spectacle périscolaire : il a lieu le mercredi 29 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Léglantiers et tous les membres y sont conviés.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h10.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 21 juin 2016 a comporté neuf délibérations.

1	Reprise de la gestion en autonome du périscolaire et de la cantine	Délibération 14/2016
2	Ecoles : horaires pour 2016/2017	Délibération 15/2016
3	Personnel : contrat pour le remplacement de l'ATSEM de La Neuville-Roy	Délibération 16/2016
4	Personnel : création de postes pour la reprise du personnel Léo Lagrange	Délibération 17/2016
5	Création d'une régie d'avances	Délibération 18/2016
6	Désignation d'un coordinateur des affaires périscolaires	Délibération 19/2016
7	Désignation d'un coordinateur des bâtiments et du matériel	Délibération 20/2016
8	Désignation d'un coordinateur sécurité et sûreté	Délibération 21/2016
9	Modification statutaire de l'ADTO	Délibération 22/2016